



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

***Direction départementale
des territoires et de la mer***

Service eau, risques et nature
Unité prévention des risques naturels et technologiques

Affaire suivie par : SERN/PRNT
Mail : ddtm-sern-prnt@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 62 13

Montpellier, le 09 Juin 2017

Objet : Commune de RIOLS - Camping 'Le Caneyrac' – Fiche de définition des risques naturels ou technologiques prévisibles

Annexe(s) : Carte aléa Inondation - Carte Aléa Incendie de Forêt

L'état des lieux des risques suivant a été effectué au regard des différents documents réalisés à ce jour par, ou à la demande de, l'État à sa date d'élaboration. Il n'est effectué que sur le périmètre du camping tel qu'indiqué en pièce jointe et ne concerne pas ses abords ni ses accès, etc.

Cet inventaire, basé sur le document départemental des risques majeurs (DDRM), élaboré par l'État et dont la dernière mise à jour a été faite en 2012, ne tient toutefois pas compte des risques non-significatifs (aucune déclaration d'arrêté de catastrophe naturelle n'a été à ce jour, par exemple réalisée au titre d'une inondation par remontée de nappes dans le département) ou de ceux dont l'évaluation échoit aux communes (ruissellement pluvial).

De même, le risque d'inondation est défini en faisant abstraction des phénomènes susceptibles d'aggraver les débordements ou submersions (embâcles dans le lit des cours d'eau, ruptures d'ouvrages, érosion des berges, coulées de boues, glissements de terrain suites aux intempéries, déplacement de lit mineur...).

Il revient donc à la commune de compléter éventuellement ce recensement par ses propres connaissances.

A) Risques naturels et technologiques auxquels est soumise la commune

Les risques impactant la commune sont listés dans le tableau ci-après. Au regard de chacun est mentionné le document y faisant référence.

Risque	Documents de référence	Observations
Inondation	DDRM Etude PPRI du 28/11/2007 AZI sur le Bassin versant de l'Orb Cartographie des EAIP	Dans le DDRM, la commune est classée au niveau de risque Faible pour le risque inondation par débordement fluvial.
Incendie de forêt	DDRM Aléa global incendie de forêt sur le département	L'ensemble de la commune est classé au niveau de risque Moyen
Mouvement de terrain	DDRM Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles – BRGM Novembre 2005	L'ensemble de la commune est classé au niveau de risque Nul à négligeable pour le retrait gonflement des argiles, Moyen pour la susceptibilité de glissement, Elevé pour la susceptibilité de chute de blocs et Faible pour la susceptibilité d'effondrement.
Sismique	DDRM Code de l'Environnement – Art. R 563-1 à 8	L'ensemble de la commune est classé en zone de sismicité très faible(1)pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal mais prise en compte de l'aléa sismique dans les installations classées
Tempête	DDRM	Toutes les communes de l'Hérault sont touchées, sans niveau de risque particulier
Transport de matières dangereuses	DDRM	TMD par route.
Minier	PAC du 03/10/2008 DDRM	Des mines dont l'exploitation a été abandonnée sont présentes sur la commune

Pour information, depuis la loi de 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, la commune a fait l'objet d'arrêtés de catastrophes naturelles à 8 reprises dont 1 pour Tempête en novembre 1982 et 7 pour Inondations et coulées de boue en décembre 1987, décembre 1995, janvier 1996, novembre 1999, mars 2011, septembre 2014, novembre 2014

(Source - <http://macommune.prim.net>)

B) Situation du camping au regard de ces risques

Cet état est réalisé au vu de l'emprise connue à ce jour par la DDTM et jointe à cette fiche.

1) – RISQUE INONDATION :

– Dans les études réalisées dans le cadre du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) approuvé le 28 novembre 2007 et annulé par arrêt de la cour d'appel de Marseille en date du 19 juin 2012

Le périmètre analysé est en zone d'aléa fort .

– Dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI) sur le Bassin versant de l'Orb réalisé par la DREAL en septembre 2006 :

Le périmètre analysé est hors zone inondable.

– Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23/10/2007, relative à l'évaluation et la gestion des risques d'Inondation, dite « Directive Inondation » :

Le périmètre analysé n'est pas concerné par un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI).

– Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles :

Le périmètre analysé se situe dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles par Débordement de cours d'eau

– Données complémentaires :

Tableau récapitulatif :

Document	Terrain concerné ?	Type d'aléa	PHE en m NGF	Caractérisation de l'aléa
Etude dans le cadre PPRI du 28/11/2007 annulé le 19/06/2012	Oui	Débordement de cours d'eau		Fort
AZI sur le Bassin versant de l'Orb	Non	Débordement de cours d'eau	-	
EAIP	Oui	Débordement de cours d'eau	-	

2) - RISQUE INCENDIE DE FORET :

Un incendie de forêt est un feu qui échappe au contrôle de l'homme tant en durée qu'en étendue. L'incendie se développe dans les espaces naturels combustibles tels que bois, forêts, landes, garrigues ou maquis qui représentent 52% de la superficie du département de l'Hérault.

La puissance de l'incendie et sa vitesse de propagation dépendent principalement de l'état de la végétation (teneur en eau du végétal) et des conditions météorologiques (température et vent). Le risque d'incendie de forêt est très fort dans les zones naturelles urbanisées situées à proximité des massifs forestiers méditerranéens.

Si un terrain de camping est situé à moins de 200 mètres d'une zone sensible aux incendies de forêt, il est considéré à « risque d'incendie de forêt ».

Le niveau de risque dépendra ensuite de sa situation par rapport aux vents dominants, de la proximité et du type de végétation ainsi que de la longueur d'interface d'espace sensible au contact du camping.

Le risque incendie de forêt peut évoluer en fonction des types d'occupation du sol successifs à proximité du camping.

Document	Terrain concerné ?	Caractérisation de l'aléa	Observations
Aléa global incendie de forêt sur le département	Oui	Fort	

Date de prise en compte de l'aléa : 30/05/2007

L'aire naturelle de camping de « Caneyrac » sur la commune de RIOLS est située à moins de 200 mètres d'espaces naturels combustibles tels que bois, forêts, landes, garrigues ou maquis et est donc considéré à « risque d'incendie de forêt ».

La végétation qui entoure le camping sur les cotés sud et ouest, soumis à la tramontane qui est le vent dominant, est essentiellement composée de feuillus et de végétation ligneuse basse hautement inflammable et combustible. Au nord, la présence de résineux augmente le niveau d'aléa. La puissance d'un incendie de forêt sera considérée de moyenne à forte.

Le risque est augmenté du fait de la présence d'un îlot béton infranchissable au milieu de la 4 voies (accès voie ouverte à la circulation publique). Les accès existants bien débroussaillés permettront toutefois une évacuation rapide et sécurisée en cas d'incendie de forêt et un appui pour les services de secours. Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé réglementaires devront être particulièrement soignés. Le maire pourra utilement porter le rayon de débroussaillage de 50 à 100 mètres.

L'aire naturelle de camping de « Caneyrac » sur la commune de RIOLS est donc considérée à risque fort d'incendie de forêt.

3) - *MOUVEMENT DE TERRAIN* :

Document	Terrain concerné ?	Caractérisation de l'aléa	Observations	
Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles	Oui	Faible	Étude réalisée en novembre 2005 par le BRGM	
DDRM	Chute de Blocs	Oui	Elevé	Pas de connaissance à une échelle inférieure au niveau communal.
	Glissement	Oui	Moyen	
	Effondrement	Oui	Faible	
	Retrait-gonflement des argiles	Non	Nul à négligeable	Les bâtiments nouveaux sont soumis à des recommandations constructives.

4) - *RISQUE SISMIQUE* :

Document	Terrain concerné ?	Zone de sismicité	Observations
Code de l'Environnement	Oui	Très faible (1)	Suivant la nature et leur capacité d'accueil, les bâtiments nouveaux peuvent être soumis à la réglementation anti-sismique.

5) - *RISQUE TEMPETE* :

Document	Terrain concerné ?	Caractérisation du risque
DDRM	Oui	Sans niveau de risque particulier

6) - *TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR ROUTE* :

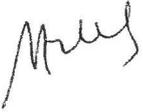
Document	Terrain concerné ?	Caractérisation de l'aléa	Observations
DDRM	Oui	-	Pas de connaissance à une échelle inférieure au niveau communal.

7) - *RISQUE MINIER* :

Document	Terrain concerné ?	Caractérisation de l'aléa	Observations
PAC du 03/10/2008	Non	-	Identification rapide des zones de risques miniers liés à l'instabilité des terrains - GEODERIS 2008
DDRM	Oui		Pas de connaissance à une échelle inférieure au niveau communal.

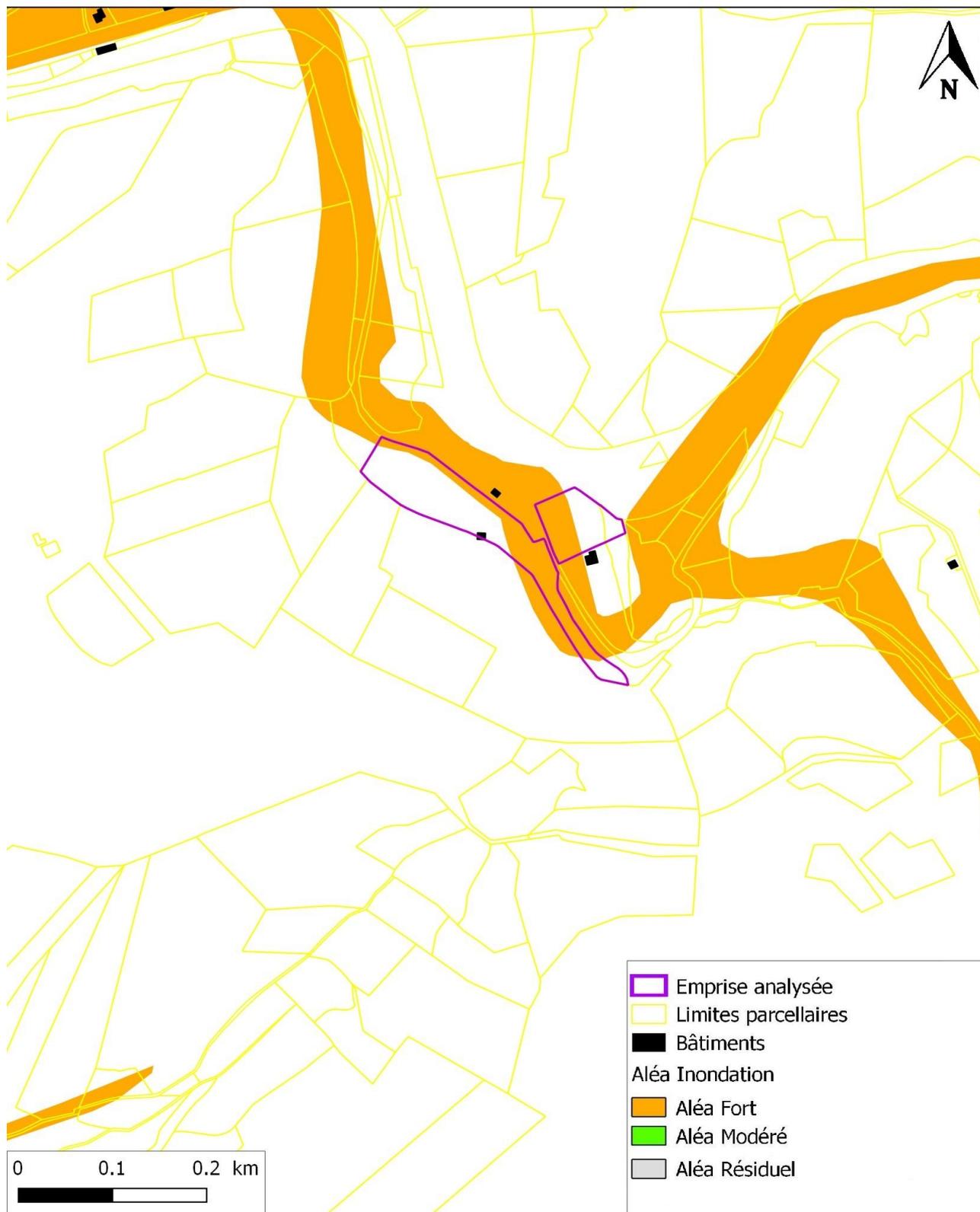
Liste des annexes :

- **Annexe 1 : Extrait cartographique** de l'étude réalisée dans le cadre du PPRI du 28/11/2007, annulé en 2012
- **Annexe 2 : Extrait cartographique** de l'aléa Incendie de forêt

Date d'établissement de la fiche	Auteur	Contrôle Interne	Contrôle Externe
30/03/2017	Nicole LEROY Ingénieur géomaticien 	Marie POUILLE Ingénieur Gestion et prévention des risques 	Clément ROSSET Responsable QSE 



Commune de RIOLS - PRL "Le Caneyrac" Aléa Inondation - Extrait Etude PPRI du 28/11/2007





Direction
départementale des
territoires et de la
mer de l'Hérault

Commune de RIOLS - PRL "Le Caneyrac" Aléa Incendie de Forêt

